

Convocation à l'assemblée générale annuelle

de votre Caisse Desjardins de l'Est de l'Abitibi

Le 1^{er} avril 2026 à 18 h 30



Le lien pour assister à l'assemblée virtuelle sera disponible le 1^{er} avril 2026, à l'adresse suivante : www.desjardins.com/caisseestabitibi

L'assemblée générale annuelle se tiendra uniquement en **mode virtuel**. Cette formule implique que les membres présents lors de la diffusion de l'assemblée pourront **voter séance tenante** sur certains sujets alors que tous les membres de plein droit seront appelés à voter sur d'autres sujets lors d'une **période de votation en différé** qui aura lieu au cours des quatre (4) jours suivant la diffusion de l'assemblée.

En tant que membre, vous pourrez pendant l'assemblée :

- Prendre connaissance du rapport annuel pour l'année financière terminée au 31 décembre 2025
- Voter sur l'adoption des modifications au *Règlement intérieur de la Caisse* (ci-après le « RIC »)
- Poser vos questions au conseil d'administration et traiter de tout autre sujet inscrit à l'ordre du jour
- Prendre connaissance de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes)



Dans les 4 jours qui suivront la diffusion de l'assemblée, vous pourrez :

- Voter sur la répartition des excédents annuels (ristournes)

Modification au *Règlement intérieur de la Caisse*

Les membres seront appelés à se prononcer sur l'adoption d'une résolution spéciale visant à :

- Modifier l'« Annexe A - Conseil d'administration », de façon à abroger et à abolir les groupes pour la formation du conseil d'administration;

Cette modification prendra effet immédiatement après la levée de cette assemblée générale annuelle.

Les membres peuvent obtenir une copie de la modification proposée en s'adressant à la Caisse pendant les heures d'ouverture.



Élection au conseil d'administration (Élection par acclamation)

4 postes sont à pourvoir au conseil d'administration de la Caisse, soit :

- 1 poste pour : Secteur **Universel** (la province de Québec)
- 1 poste pour : Secteur de **Senneterre**¹
- 2 postes pour : Secteur de **Val-d'Or et Malartic**²

Veuillez noter que la période de mise en candidature s'est terminée le 8 février 2026 à 16 h 00.

Personnes candidates à un poste au conseil d'administration

Secteur Universel Élue par acclamation	Secteur de Senneterre Élu par acclamation	Secteur de Val-d'Or et Malartic Élus par acclamation
BÉCHARD, Alexandra	ROCHON, Michel	TURCOTTE, Benjamin
		VAN EECKHOUT, Pierre

Pour en savoir plus sur les personnes candidates, vous pouvez consulter le document de présentation sur le site internet suivant: www.desjardins.com/caisseestabitibi ou sur demande auprès de la Caisse.

En vue de faciliter votre participation à ce rendez-vous annuel, nous avons déposé sur le site internet de la Caisse, dans la section « assemblée générale et résultats financiers », un aide-mémoire sur les règles de procédure applicables lors de l'assemblée, le projet de procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de 2025 ainsi que le rapport annuel 2025.

Tous les membres de la Caisse sont convoqués à cette assemblée.

Signé le 10 mars 2026

Lynda Dionne, présidente du conseil d'administration

¹Secteur Senneterre : Membres provenant du secteur de Senneterre, Belcourt et Senneterre-Paroisse. ²Secteurs de Val-d'Or et Malartic: Membres provenant des villes de Val-d'Or et Malartic, de la municipalité de Rivière-Héva, des territoires non organisés Matchi-Manitou et Réservoir Dozois, de la Réserve indienne Lac-Simon et l'établissement amérindien Kitchisakik.